REDÉMARRAGE DU HAUT FOURNEAU DU COMPLEXE EL HADJAR

«Une affaire de 48 heures !»

Après des mois d'arrêt, le haut fourneau (HF) du complexe El Hadjar va enfin redémarrer. La relance du complexe pourrait même coïncider avec la tenue des travaux de la tripartite le 6 mars prochain.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - «Les essais sont dans une phase optimale», affirme Touati Ahmed-Yazid, P-dg d'Imetal dont dépend le complexe. C'était hier lors d'une rencontre avec un groupe de représentants de la presse nationale. « Le redémarrage (du HF) se fera au plus tard vendredi ou samedi, nous sommes sur les derniers réglages. Une partie est déjà allumée et le HF est en cours de chargement», confirme M. Touati. «D'ici 48 heures, les derniers réglages seront terminés et le HF sera prêt pour le redémarrage» sous réserve qu'il n'y ait pas de panne majeure, insiste M. Touati qui parle d'une «lourde responsabilité». «Fin mars, toutes les installations produiront aux normes», promet M. Touati. Deux éléments ont permis au complexe d'El Hadjar de renaître de ses cendres. D'abord, la décision «éminemment politique» de sa renationalisation par l'Etat, et en second lieu l'accompagnement financier que ce dernier lui a consenti.

En effet, le complexe a bénéficié dans une première phase d'une enveloppe financière de 600 millions de dollars pour moderniser ses équipements. L'heure est à l'automatisation. Déjà accordée, une bonne partie de cette enveloppe a été consommée. «Nous avons proposé une rallonge de l'enveloppe pour la deuxième phase de cette modernisation et nous attendons la décision», note M. Touati. Ce dernier a tenu à rendre un hommage appuyé au gouvernement qui, en cette conjoncture économique difficile, a pris sur lui d'assurer le fonds de roulement à la société et le paiement des salaires des travailleurs. «Sans cette décision salutaire, dans une conjoncture comme celle que nous visons, les choses ne se seraient pas passées aussi favorablement», observe le P-dg d'Imetal. Les choses n'étaient pas simples, admet volontiers Touati Ahmed Yazid avec un brin de fierté mêlé à de l'émotion. D'aucuns, y compris le partenaire indien, ne pariaient pas un kopeck sur le fait que les Algériens puissent par eux-mêmes prendre les rênes de ce symbole de la métallurgie algérienne. «Beaucoup de gens l'ont pris pour mort et enterré», rappelle-t-il en parlant du complexe El Hadjar. En aout 2016, l'Etat algérien a achevé le transfert des participations minoritaires du Groupe ArcelorMittal dans les deux sociétés ArcelorMittal Algérie et ArcelorMittal Tébessa ainsi que sa participation majoritaire dans ArcelorMittal Pipes & Tubes Algérie à la partie algérienne qui contrôle de fait entièrement ces sociétés.

Ce transfert d'actifs signe le retour du géant de l'acier et de la métallurgie dans le giron de l'Etat qui en reprend le contrôle après le départ de l'indien Mittal. Cela, concomitamment à la «renationalisation» des mines d'Ouenza et de Boukhadra qui alimentent en matières premières le complexe.

Y. D.

Photos : DR

Deux éléments ont permis au complexe d'El Hadjar de renaître de ses cendres.

UTILISATION FRAUDULEUSE DES CARTES CHIFA ET ÉVASION PARAFISCALE

«2017 sera l'année du contrôle et des redressements» selon le Dg de la Casnos

Malgré la hausse des cotisations enregistrées depuis l'application de la loi de finances complémentaire 2015, le Dg de la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (Casnos) affirme que ce niveau reste bas comparativement au potentiel réel. De nouvelles mesures sont envisagées pour y remédier dès cette année.

Naouel Boukir – Alger (Le Soir) – En marge du regroupement national d'évaluation des assistantes sociales organisé hier à Alger, Dr Acheuk Youcef Chawki a indiqué que les cotisations de sa caisse ont observé ce mois-ci une croissance de près de 32% par rapport à la même période de l'année précédente. Une évolution qu'il considère certes «importante» mais il n'en demeure pas moins que la sensibilisation sur le volet légal de ces cotisations n'est «jamais assez suffisante», a-t-il ajouté.

Il existe en moyenne 4,7 cotisants pour 1 retraité.

En effet, le Dg de la Casnos a annoncé plus de rigueur dans les contrôles pour l'année en cours pour ce qui est des cotisations et des utilisations frauduleuses des cartes Chifa dans des trafics de stupéfiants notamment. Il sera également question de redressements quant aux affiliés faisant dans la sous-déclaration. Précisant ses propos, le responsable a donné l'exemple de ceux relevant des fonctions libérales dont une grande majorité est concernée par l'évasion parafiscale. «Il n'est plus concevable que ceux bénéficiant de revenus plaisants cotisent au même niveau que de simples salariés», a-t-il averti. En faisant en parallèle, référence aux non-cotisants qui se font rembourser sur le dos des cotisants. Cependant, «nous ne fermons pas les portes aux facilitations», a souligné l'intervenant qui explique que les affiliés qui se présentent délibérément au niveau de la Casnos pour régulariser leur situation auront droit à «un échéancier avec une exonération de 50% sur les précédentes pénalités ou de 100% pour les cas de force majeure».

Par ailleurs, Dr A. Chawki a soutenu que la Casnos profite «d'une aisance financière aujourd'hui» car elle s'allie aux normes internationales selon lesquelles il existe en moyenne 4,7 cotisants pour 1 retraité.

Interrogé sur les éventuels investissements prévus pour rentabiliser les fonds de la Casnos, son Dg a évoqué la réalisation de nouvelles agences mais aussi des placements dans le nouvel emprunt obligataire national qui sera probablement lancé en avril prochain.

N. B.

FINANCE ISLAMIQUE

Les Sukuk, une alternative aux emprunts obligataires

Pour le développement des Sukuk en Algérie, il faudra mettre le code du commerce à jour en les ajoutant à la panoplie des valeurs mobilières échangeables sur le marché.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - La 5e édition du Forum de la finance islamique, organisée hier à l'hôtel El Aurassi sous le thème «La finance alternative, pour une mobilisation de l'épargne nationale et le financement des investissements en Algérie», a vu le directeur général d'Al Salam Bank Algérie Nasser Hideur présenter une simulation d'une émission de Sukuk en Algérie, équivalent islamique d'un emprunt obligataire. Contrairement à l'emprunt obligataire, les Sukuk dans leurs deux versions, (Ijara ou Moucharaka), c'est-à-dire, contrat de leasing ou contrat de copropriété, l'investissement est lié à un actif sous-jacent d'une activité réelle où l'emprunteur rémunère le créancier du produit d'exploitation.

Dans sa simulation basée sur le financement du nouveau port de Cherchell –la contribution algérienne qui s'élève à 185 milliards de DA–, Nasser Hideur a expliqué qu'il s'agit, concrètement, pour l'Etat d'émettre des certificats d'investissement qui sont des titres de propriétés de valeurs mobilières (usufruit) et de verser aux créanciers les bénéfices générés par l'exploitation de cette infrastructure pendant la durée de l'emprunt. Et, au bout de laquelle ces titres de propriétés seront transférés à l'Etat au dinar symbolique.

La formule, selon lui, est totalement conforme aux préceptes de l'Islam, puisqu'il y a là partage de risque et rémunération provenant d'une activité réelle. Jean-Baptiste Santelli du cabinet De Gaulle Fleurance & Associés qui a conseillé le Togo, pays dont les musulmans ne constituent qu'une minorité de 15%, pour l'émission d'un Sukuk. L'opération a été une totale réussite puisque l'approche n'est pas confessionnelle mais, les Sukuk constituent une opportunité d'investissement rémunérée.

Au Togo, la garantie était des immeubles appartenant à l'Etat togolais dont la location générait un important usufruit. Cela a nécessité, selon Jean-Baptiste, l'adaptation de la législation, notamment fiscale, pour que la cession des Sukuk qui sont négociables, soit mise aux mêmes taxes et droits d'enregistrement que les cessions des autres propriétés. «Ce sont des produits de l'innovation bancaire et le problème ne se pose pas en terme légal mais, contractuel», a estimé l'ancien ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa.

Seul bémol, néanmoins, selon Nasser Hideur, pour le développement de ce produit en Algérie au-delà des emprunts obligataires étatiques : «Il faut mettre à jour le code du commerce pour ajouter les Sukuk à la panoplie des valeurs mobilières échangeables sur le marché».

L. H.